



---

## Organiser en vue de l'autonomisation sociale et économique des femmes d'ici 2030

### 60e session de la Commission de la condition de la femme des Nations unies 14-24 mars 2016

*Déclaration présentée par la Confédération syndicale internationale (CSI), l'Internationale de l'Éducation (IE), l'Internationale des services publics (PSI), la Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF) et les organisations de la société civile dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Une des principales raisons pour lesquelles les femmes adhèrent aux syndicats est d'assurer leur propre autonomisation sociale et économique en s'organisant et en s'engageant dans la négociation collective en faveur d'un travail décent. Soixante-dix millions de femmes sont représentées au sein des syndicats à l'échelle mondiale; les syndicats sont, par conséquent, les principaux acteurs et parties prenantes pour garantir que tous les Objectifs de développement durable soient atteints d'ici 2030.

En tant que Fédérations syndicales internationales, la Confédération syndicale internationale, l'Internationale des services publics, l'Internationale de l'éducation et la Fédération internationale des ouvriers du transport appellent les partenaires sociaux, les États et les acteurs dans le secteur privé à assurer que la mise en œuvre des objectifs mette réellement un terme aux inégalités croissantes et garantisse l'équité grâce à une transition vers des économies et des sociétés écologiquement durables. Nous appelons, dès lors, à un investissement dans l'accès universel à des services publics de qualité, notamment l'accès universel à des soins de santé essentiels et une sécurité du revenu de base pour protéger le niveau de vie des malades, des chômeurs, des handicapés et des personnes âgées, et tous ceux qui ne peuvent travailler parce qu'ils s'occupent d'enfants ou de leurs proches malades. Nous réclamons un investissement dans l'éducation gratuite, équitable et de qualité, sans coûts cachés, en accordant une attention particulière aux plus marginalisés et vulnérables, généralement les filles et les femmes. Nous appelons à un investissement dans la création d'emplois décents, notamment la formalisation d'emplois informels, comme la forme la plus durable de l'autonomisation économique des femmes.

Pour de nombreux petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés, l'impact du changement climatique (Objectif 13) est désormais une question de simple survie. Les nouveaux principes directeurs établis par l'agence tripartite de l'ONU, l'Organisation internationale du travail (OIT) pour une transition juste vers des économies écologiquement durables mettent en exergue la nécessité pour les États d'adopter et de mettre en œuvre des politiques visant à promouvoir la création d'emplois décents plus nombreux, ainsi que « d'anticiper les incidences sur l'emploi et de favoriser une protection sociale adéquate et pérenne face aux pertes d'emplois et aux licenciements, ainsi que le développement des compétences et le dialogue social, y compris l'exercice effectif du droit de s'organiser et de négocier collectivement ». Toutes ces politiques doivent, en outre, prendre en compte la dimension du genre des défis environnementaux et des politiques sexospécifiques doivent être établies en vue de promouvoir des résultats équitables.

Les services publics essentiels, notamment l'eau, l'assainissement, la santé et l'éducation, doivent être exclus des partenariats public-privé, du financement mixte et des accords commerciaux, dans la mesure où ces initiatives ont une incidence très négative sur les droits sociaux des femmes. La justice fiscale et les modèles de fiscalité progressive peuvent fournir une base alternative solide pour les politiques publiques nécessaires pour garantir une égalité entre hommes et femmes.

Afin d'atteindre l'Objectif 4 sur une éducation de qualité inclusive et équitable et l'apprentissage tout au long de la vie, il est nécessaire d'éliminer les obstacles structurels et de garantir des normes bien établies en matière de genre sous-jacentes à l'inégalité entre les sexes. À cette fin, il convient d'assurer un certain degré de changements législatifs dans la plupart des États membres, qui doivent être accompagnés d'activités de plaidoyer et d'une forte mobilisation communautaire afin de renforcer l'appui à l'éducation des filles et d'éliminer les obstacles persistants, notamment les grossesses précoces et non planifiées, le mariage d'enfants et la violence sexiste à l'intérieur et à l'extérieur des écoles ainsi que dans d'autres établissements d'enseignement.

Afin d'atteindre l'objectif et les cibles en matière d'éducation, il est également nécessaire que les États investissent dans le recrutement et la formation d'enseignants et de personnel de soutien à l'éducation de tous horizons pour refléter la diversité des apprenants. Pour ce faire, dans certains contextes, l'accent devra être mis sur les enseignantes afin de permettre aux filles de poursuivre leur scolarité et de favoriser leur participation à l'éducation.

Une action concertée des États est essentielle pour éliminer la division du travail en fonction du sexe, à la base des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, et pour mettre fin à tous les préjugés sexistes aussi bien dans la loi que dans la pratique en ce qui concerne l'évaluation et la rémunération des emplois. Afin d'atteindre l'Objectif 8 sur le travail décent et la protection sociale et d'assurer le respect de leurs engagements à accroître considérablement la participation des femmes au marché du travail, les États doivent également œuvrer conformément aux Initiatives du centenaire de l'OIT sur l'avenir du travail et les femmes au travail et à l'engagement pris par les dirigeants du G20 à réduire de 25 % l'écart entre hommes et femmes parmi les travailleurs d'ici à 2025.

Les quatre piliers du travail décent, définis par l'OIT, sont: 1) la création d'emplois, 2) les droits des travailleurs, 3) la protection sociale et 4) le dialogue social. Ces piliers fournissent une base solide pour élaborer un programme économique pour les femmes dans le cadre d'un plan pour l'emploi et la croissance, qui valorise le travail rémunéré et non rémunéré des femmes et vise à accroître la participation des femmes au marché du travail, soutenue par des services de soins publics pour les enfants et les personnes âgées, et des lieux de travail favorables à la famille. L'investissement dans les services de soins publics peut créer des millions d'emplois décents et soutenir la participation des femmes au travail rémunéré.

Un engagement sérieux, appuyé par des actions, est nécessaire pour transformer les emplois basés sur l'exploitation et informels en emplois décents pour les femmes; cette manière est la plus rapide et la plus durable pour stimuler l'emploi et la productivité. Soixante pour cent du commerce mondial dépend des contrats dans les chaînes d'approvisionnement où la majorité des travailleurs sont des femmes, dont une trop grande partie continue de vivre en dessous du seuil de pauvreté, tout en faisant l'objet de violence et d'abus sur le lieu de travail.

La violence sexiste reflète des relations de pouvoir inégales entre femmes et hommes. La violence domestique ou dans le couple a un impact évident sur le lieu de travail, se traduisant par un absentéisme, une perte de productivité et de sécurité du travail pour les victimes et la mauvaise gestion des fonds de l'entreprise par les auteurs. En outre, des différences entre l'exposition des femmes et des hommes au risque de formes spécifiques de violence sur le lieu de travail sont accentuées par la ségrégation des sexes sur les lieux de travail. Les syndicats sont au premier plan des efforts déployés pour mettre fin à la violence sexiste au travail et font actuellement campagne en faveur d'une nouvelle Convention de l'OIT qui aborde les différentes formes de violence sexiste sur le lieu de travail.

Les femmes dans les syndicats défendent et négocient collectivement un salaire décent, la protection sociale, y compris le congé parental rémunéré, la réglementation du temps de travail, les mesures visant à combattre la violence et la discrimination, entre autres. Le travail des femmes au sein des syndicats non seulement renforce l'autonomisation économique et la sécurité de toutes les femmes, mais contribue également à accroître la représentation des femmes dans la vie publique. Les femmes syndicalistes ont obtenu 30-50 % de représentation des femmes aux fonctions de direction et de prise de décisions dans les structures syndicales et ont mobilisé le soutien d'un nombre croissant d'hommes pour défendre l'égalité entre hommes et femmes.

Les droits fondamentaux, notamment les libertés de réunion, d'association et d'expression, qui constituent les piliers de sociétés démocratiques et permettent aux travailleurs et aux citoyens d'avoir leur mot à dire dans la prise de décisions, font l'objet d'atteintes dans la moitié des États du monde. Des obstacles juridiques et institutionnels sont introduits dans toutes les régions pour criminaliser les protestations sociales et le droit de grève. Ceci a renforcé les inégalités en matière de genre, en particulier pour les femmes marginalisées par le racisme, le colonialisme, la discrimination en fonction de la capacité physique ou de l'âge, l'homophobie, la transphobie et d'autres formes d'oppression dans la mesure où des normes culturelles et les relations de pouvoir inégales déterminent qui participe à la vie politique et économique et qui est laissé en marge. Moyennant la négociation collective, les syndicats réduisent les inégalités en augmentant le salaire plancher et en contribuant à la réduction de la pauvreté et à des économies durables. Les gouvernements doivent respecter les libertés d'association, d'expression et de réunion, ainsi que les droits de négociation collective et de grève.

Le processus de mise en œuvre et d'examen des Objectifs de développement durable à l'échelle nationale doit être véritablement participatif au niveau national. Le dialogue social, qui réunit les partenaires sociaux (organisations d'employeurs et de travailleurs), est un excellent exemple de la manière de garantir l'appropriation des processus politiques au niveau national et devrait être utilisé dans la mesure du possible. Les processus de suivi et d'examen doivent intégrer des instruments visant à reconnaître la responsabilité des entreprises à tous les niveaux. Des réglementations claires doivent être introduites ou améliorées pour garantir que les interventions du secteur privé soient conformes à l'intérêt public, en particulier lorsque des ressources publiques sont utilisées pour soutenir le secteur privé. Par conséquent, les mécanismes de suivi et d'examen doivent également évaluer la contribution du secteur privé aux Objectifs de développement durable, en respectant notamment les normes internationales relatives au travail et à l'environnement.

Nous considérons que « la place de la femme est dans son syndicat »: les femmes jouent un rôle de premier plan au sein des syndicats, en veillant à ce que les syndicats négocient des conditions de travail qui prennent en compte les droits et les besoins des femmes. Elles oeuvrent sans relâche pour obtenir des réformes des législations et des changements sociaux, de concert avec leurs camarades dans les mouvements de femmes, et pour tenir les États responsables de leurs engagements. Les femmes dans les syndicats veillent, en outre, à ce que l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes soit réduit par le biais de la négociation collective.

Les femmes dans les syndicats, en alliance avec les mouvements de femmes et les gouvernements qui les soutiennent, notamment les coalitions « Amis du travail décent » et le « Pacte mondial », en collaboration avec l'OIT, assureront un suivi et une mise en œuvre efficaces des ODD en matière de services publics de qualité, y compris une éducation gratuite équitable pour tous, un travail décent pour les femmes et le maintien de leur dialogue social et du droit de négociation collective. Ceci constituera la pierre angulaire de la contribution du mouvement syndical international à l'élaboration d'un programme de transformation en matière de développement durable visant à garantir l'autonomisation sociale et économique des femmes.